

**PROCES VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VONNAS (Ain) -
SEANCE DU 13 AVRIL 2015**

L'an deux mil quinze le 13 avril à dix neuf heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Vonnas, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Valérie DESMARIS 1^{er} Adjoint au Maire.

Présents,

	DESMARIS Valérie	RAVOUX Christian
TROUILLOUX Caroline		CARRIERE Florent
CARAFI Sandrine	SERVIGNAT Françoise	VAGINAY Norbert
GUILLET Monique		DESPLANCHES Annie
DESPLANCHES Jean Louis	LECLERC Marie-Laure	MOREL André
FEVRE Martine	QUATREHOMME Vincent	GUICHON Christelle
	HENRY Christine	PAQUELET Laurence
PERINET Marcel	CLABAUT Cédric	

Date de la convocation : le 08 avril 2015

Membres en exercice : 23

Présents : 19 Votants : 21

Absents excusés : CHAIZE Patrick, MAHE Laurent, CAPDECOMME Christian, Patrick ROZIER

Pouvoirs : Laurent MAHE donne pouvoir à Sandrine CARAFI

Christian CAPDECOMME donne pouvoir à Marcel PERINET

Secrétaire de séance : Christelle GUICHON

Adoption du compte rendu de la séance du 23 mars 2015

Adopté à l'unanimité

Madame DESMARIS 1^{er} Adjoint au Maire préside la séance en l'absence de Monsieur le Maire.

1. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés

Madame le 1^{er} Adjoint expose au Conseil Municipal que conformément à l'article L.337-9 du Code de l'Énergie, les tarifs réglementés de vente d'électricité seront supprimés à compter du 1^{er} janvier 2016, pour les sites au tarif « Jaune » et au tarif « Vert » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVa.

Dans ce cadre, le groupement de commandes est un outil qui peut permettre d'effectuer plus facilement les opérations de mise en concurrence.

Le SIEA propose d'être coordonnateur d'un groupement de commandes regroupant les communes, leur CCAS le cas échéant, et les groupements de communes du département de l'Ain.

Vu le Code des marchés publics et notamment son article 8,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales.

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ci-jointe en annexe.

Le coordonnateur du groupement est le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du Code des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de permettre de répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement.

Le coordonnateur est également chargé de signer et notifier accords-cadres ou marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution.

En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement.

La Commission d'Appel d'Offre de groupement sera celle du SIEA, coordonnateur du groupement.

Où cet exposé et la convention correspondante, après en avoir délibéré, le conseil municipal,

ACCEPTE les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexée à la présente délibération,

AUTORISE l'adhésion de la commune au groupement de commandes ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer la convention de groupement, et toutes autres pièces nécessaires,

AUTORISE le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune de VONNAS.

Adopté à l'unanimité

2. Le point sur l'urbanisme

Déclarations Préalables :

Numéro de dossier	Date dépôt	Demandeur	Adresse terrain	Natures des travaux
DP 001 457 15 D0016	24/03/2015	SERVIGNAT Françoise	19 chemin des Lilas	Changement de destination
DP 001 457 15 D0017	01/04/2015	ROZIER Angelina	42 route de Perrex	Mise en place d'une clôture
DP 001 457 15 D0018	01/04/2015	HATTY Michel	202 rue Antoine Manigand	Mise en place d'une clôture
DP 001 457 15 D0019	02/04/2015	Commune de Vonnas	Camping	Terrasse couverte
DP 001 457 15 D0020	10/04/2015	GEOFFRAY Bernard	258 avenue Général de Gaulle	Agrandissement portail
DP 001 457 15 D0021	10/04/2015	GEOFFRAY Bernard	258 avenue Général de Gaulle	Construction d'un abri
DP 001 457 15 D0022	13/04/2015	FOURRIER Georges	Rue Henri Génard	Division parcellaire

3. Régularisations foncières avec Dynacité

Le Conseil,

Monsieur RAVOUX, Maire Adjoint expose que Dynacité souhaite faire diverses régularisation foncières sur le Commune de VONNAS, Lieu dit « Les Maladières », à savoir :

- Dynacité cèderait à l'Euro symbolique à la Commune de VONNAS une partie des parcelles cadastrées section C numéro 1173 (12m²), 1174 (105m²) et 1356 (79m²) pour une superficie totale d'environ 196m²

- La Commune de VONNAS cèderait à l'Euro symbolique à Dynacité une partie de la parcelle issue du Domaine Public cadastrée section C numéro DP1 d'une superficie d'environ 19m²

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'accepter, à l'euro symbolique, la cession au profit de la Commune, de Dynacité 390 Boulevard du 8 mai 1945 – 01000 Bourg en Bresse, d'une partie des parcelles cadastrées section C numéro 1173 (12m²), 1174 (105m²) et 1356 (79m²) pour une superficie totale d'environ 196m²

DECIDE d'accepter, à l'euro symbolique, la cession au profit de Dynacité, de la Commune de Vonnas, d'une partie de la parcelle issue du Domaine Public cadastrée section C numéro DP1 d'une superficie d'environ 19m²

PRECISE que les frais liés à cette opération seront supportés et pris en charge par le budget de la commune de Vonnas.

AUTORISE le Maire à signer tous les actes à intervenir concernant cette affaire.

Adopté à l'unanimité

4. Convention d'objectif 2015 avec Hélianthe

Le conseil,

Monsieur Florent CARRIERE Maire Adjoint, rappelle que la Commune de Vonnas souhaite sensibiliser ses habitants aux problématiques de transition énergétique locale en lien avec l'habitat, les transports et la consommation et aux gestes économes. C'est dans ce cadre qu'un programme d'actions, contenant un atelier-débat et une animation de rue, est mis en place. Cette mission est confiée à Hélianthe.

La réalisation des objectifs qui sont déterminés dans cette convention correspond au projet associatif d'Hélianthe et s'intègre à la politique de sensibilisation et d'information au développement durable menée par la collectivité.

Après en avoir délibéré,

AUTORISE le Maire à signer la convention d'objectif 2015 avec Hélianthe.

DECIDE d'attribuer à l'association Hélianthe une subvention de 2 500 €, conformément à l'Annexe1-Programme d'actions de la convention.

PRECISE que cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits au budget primitif 2015.

Florent CARRIERE, directeur adjoint de l'association Hélianthe, s'abstient pour ce vote.

Adopté à 20 pour et 1 Abstention

5. Lancement d'un MAPA pour les travaux d'assainissement de la station d'épuration à la place Ferdinand

Présentation du projet :

- Phase 0 : De la station d'épuration à l'avenue des Sports. Pas d'ouverture de voirie sur cette phase. Il est juste proposé de réhabiliter l'existant : octobre 2015
- Phase 1 : Du Renom à l'héliport. Il faut passer sous le Renom par fonçage puis recréer un réseau car l'actuel passe sous la maison de Madame BLANC : octobre 2015 à janvier 2016
- Phase 2 : De l'héliport à la place du marché. Conservation du réseau existant (réhabilitation) pour les eaux pluviales et création d'un réseau neuf pour les eaux usées : 2016

- Phase 3 : de la place du marché au rond point : fin 2016
Il s'agit d'un marché avec plusieurs tranches dont certaines conditionnelles. Montant global du marché : 1 300 000 euros HT répartis sur deux ans.

Le Conseil,

Monsieur Florent CARRIERE, Maire Adjoint, expose qu'il a été décidé de lancer un marché à procédure adaptée

Pour le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Sports.

Monsieur CARRIERE énonce les caractéristiques de ce programme.

Indique que le coût prévisionnel est estimé à 1 300 000 euros.

Oui l'exposé de Monsieur CARRIERE,

Après en avoir délibéré,

DONNE délégation au Maire pour lancer un marché à procédure adaptée portant sur le projet de mise en séparatif du réseau d'assainissement Avenue des Sports

AUTORISE le Maire à mener à bien les négociations et à signer le marché et les avenants éventuels à ce marché.

DONNE tous pouvoirs au Maire pour mener à bien cette opération et signer tous les actes se reportant à ce dossier.

Adopté à l'unanimité

6. Remboursement frais de poste à Ronald CADILLON

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA Maire Adjoint, expose qu'il a fallu procéder à une avance des frais d'affranchissement pour l'envoi de courriers en recommandé avec accusé de réception en raison d'une panne de la machine à affranchir à Monsieur Ronald CADILLON.

Les frais d'affranchissement ont été directement réglés par l'agent. Cette dépense incombe à la commune et il convient de rembourser Monsieur Ronald CADILLON

Cette décision est proposée au Conseil Municipal

Après en avoir délibéré,

DECIDE de rembourser à Monsieur Ronald CADILLON les frais d'affranchissement pour un montant de 23.60 €

DIT que la dépense sera imputée au budget de la commune, au compte 6261.

Adopté à l'unanimité

7. Dates d'ouverture de la piscine

Il est proposé d'ouvrir la piscine du samedi 30/05 au dimanche 6/09. Les scolaires commenceront le lundi 1^{er} Juin.

Modification du fonctionnement estival :

La gestion des surveillants de bassin/Mâtres nageurs se fera cette année en direct par la Commune.

Restructuration aussi de l'accueil vestiaires/caisse avec la gestion de la régie directement par les services administratifs de la Mairie et embauche de saisonniers polyvalents piscine/espaces verts.

8. Location de la piscine pour fréquentation des scolaires et du centre de loisirs

Ce point a déjà été présenté en conseil de février mais il y a avait une erreur sur les tarifs de base 2014.

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA Maire Adjoint, expose qu'il est nécessaire de mettre en place différentes conventions pour la mise à disposition de la piscine afin de permettre l'enseignement de la natation aux élèves des écoles de la Communauté de Communes des Bords de Veyle et de permettre aux enfants du centre de loisirs du service enfance jeunesse de la CCBV de fréquenter la piscine pendant la saison d'été. Ces conventions ont pour but de préciser les modalités d'utilisation, les dispositions relatives à la sécurité ainsi que les dispositions financières.

Après en avoir délibéré,

DEMANDE au Maire de mettre en place ces différentes conventions pour l'utilisation de la piscine et fixe pour principe l'actualisation du montant des dispositions financières en appliquant l'indice INSEE à la consommation, soit + 0.1 % pour cette année.

- Enseignement de la natation aux élèves des écoles de la CCBV : **2 448.94 €**
- Enfants du centre de loisirs du service enfance jeunesse de la CCBV : **2 193.83 €**

DONNE tous pouvoirs au Maire pour négocier, mettre au point et signer ces conventions et assurer le suivi du recouvrement des sommes dues

DIT que la recette sera affectée au budget de l'exercice

Adopté à l'unanimité

9. Tarif forfaitaire de location de la piscine au chef de bassin pour la saison estivale

Le Conseil,

Madame Sandrine CARAFA Maire Adjoint, explique que la piscine est mise à disposition du chef de bassin en dehors des heures d'ouverture de la piscine pour son entraînement et pour dispenser des cours aux particuliers. Elle précise que cette mise à disposition implique la mise en place d'une tarification pour cette location et qu'une convention régira les conditions de cette mise à disposition pour la saison.

Après en avoir délibéré,

DECIDE de fixer à 300 € le montant de la location de la piscine au chef de bassin pour la saison 2015 : période du 30 mai au 6 septembre 2015

PRECISE que le montant de cette location saisonnière restera en vigueur jusqu'à ce qu'une nouvelle délibération vienne la modifier.

PRECISE qu'une convention sera signée entre le Maire et le chef de bassin, elle précisera les dispositions contractuelles de cette location.

Adopté à l'unanimité

Prochaine séance le 11 mai 2015

L'ordre du jour est épuisé la séance est levée à 20h45

Fait à Vonnas, le 15 avril 2015

**Le 1^{er} Adjoint au Maire,
Valérie DESMARIS**